

## ORGANISATION DES COMPETITIONS D'ATHLETISME SUR LE TERRITOIRE DE LA LIGUE **CAHIER DES CHARGES 2017/2020**

(MARS 2017)

### 1) **COMPETITIONS ESTIVALES**

**PRE-REGIONAUX (ZONE EST ET ZONE OUEST) CHAMPIONNATS  
REGIONAUX - INTERCLUBS REGIONAUX ET NATIONAUX - etc...:**

#### **CSO :**

Ces compétitions sont organisées par la CSO AURA ou par délégation aux Comités départementaux et aux clubs (sous couvert des Comités départementaux dont dépendent les clubs concernés), les horaires seront établis conjointement par la CSO et par la structure support de l'organisation en fonction des installations du stade sur lequel se déroulera la compétition.

Les clubs, ou CD, demandeurs de l'organisation d'un Championnat AURA (Pré-Régionaux, Régionaux, Interclubs) trouveront sur le site AURA un document (Fiche de Demande d'Organisation), fiche qu'ils devront retourner, dûment remplie, à la CSO AURA dans les délais demandés.

**Les postes suivants : Secrétariat Logica, Juges Photo d'Arrivée, Starters, Juges Arbitres et Directeurs de Réunion, seront désignés par la CSO de la Ligue AURA, après appel à candidature. Ces Officiels rentreront dans le quota des juges de leur club.**

**Les autres juges seront inscrits par leur club sur le site de la Ligue AURA. Dans tous les cas la préparation (en fonction des inscriptions) ainsi que la mise en place et le suivi du Jury, le jour de la compétition, sera fait par le Directeur de Réunion ou par le membre de la CSO désigné par celle-ci.**

**Un livret paraîtra chaque année pour préciser les modalités sur le déroulement de ces compétitions**

#### **STRUCTURES SUPPORTS :**

La structure (Club ou Comité Départemental) qui accueille la compétition a la charge de fournir le personnel (**en plus du Jury club**) indispensable au bon déroulement des courses et des concours (**navettes, mise en place du matériel de compétition, y compris les haies**) elle devra également préparer les locaux nécessaires :

- 1) Local pour le secrétariat LOGICA : ce local devra être fermé, **indépendant des autres locaux (technique, animation etc...)** et suffisamment grand pour recevoir

PARTENAIRES OFFICIELS

de 4 à 6 personnes, il devra être équipé de tout le matériel électrique nécessaire pour la mise en place d'au moins quatre ordinateurs et avec **la possibilité d'accéder à Internet**)

- 2) Espace d'enregistrement des confirmations de participation des athlètes
- 3) Espace d'enregistrement du Jury
- 4) Local infirmerie et local pour le contrôle antidopage
- 5) Local pour l'accueil et la détente du Jury (voir la description page suivante)
- 6) Local pour le repas du Jury
- 7) Emplacement pour affichage

L'ensemble de ces locaux devra être équipé de tables et de chaises

L'organisation devra mettre à disposition une photocopieuse pour la reprographie des résultats

(la fourniture du papier étant à la charge de la Ligue).

**Installations** : Les installations, piste et aires de sauts et de lancers ainsi que les différents tracés, devront être en parfait état et conformes aux règlements en vigueur, la ligne d'arrivée et les rectangles noirs devront être d'une très grande visibilité afin de permettre le réglage du chronométrage électrique.

**Zones de coaching** : pour tous les concours l'organisation devra prévoir une zone de coaching délimitée matériellement.

**Matériel** : La structure support devra prévoir tout le matériel nécessaire au bon déroulement de la compétition (anémomètres, barres de sauts, appareils de mesures etc...), **en cas de manque** la liste du matériel complémentaire devra parvenir à la Ligue **au moins 15 jours avant la compétition**.

**Marketing** : L'organisateur se doit de faire apparaître les partenaires officiels AURA par banderoles et panneaux, fournis par le service marketing AURA. L'organisateur se doit d'avertir le service marketing AURA si il souhaite intégrer un partenaire local sur la compétition organisée, ceci afin d'optimiser la cohabitation entre les partenaires régionaux et les partenaires locaux.

**Animation** : Sauf cas particulier l'animation de ces compétitions est du ressort de la Ligue. Une réunion avec le prestataire musical de l'animation se déroulera sur place dans le mois précédant les compétitions.

L'alimentation électrique du podium est à la charge de la structure support

**Dossards** : Les dossards seront fournis par la Ligue ou par la structure support après accord du service marketing AURA.

**Accueil du Jury ("AURA'OFF")** : Afin d'accueillir le Jury dans de bonnes conditions la structure organisatrice prévoira un local (ou un petit chapiteau) où les membres du Jury pourront prendre une collation (à la charge de la Ligue) au moment de leur arrivée et se détendre entre les épreuves. Ce local, qui sera ouvert une heure avant le début des épreuves, doit être indépendant de la buvette et du lieu des repas.

**Restauration du Jury et des Cadres Techniques** :

**Boissons** : L'organisateur de la compétition a à sa charge le coût des boissons du Jury à raison d'une boisson par demi-journée (hors repas, qui est pris en charge par la Ligue).

**Repas** : La structure organisatrice devra proposer un tarif pour le repas (qui comprendra la boisson et le café) à la Ligue au moins un mois avant la compétition. Les remboursements seront effectués sur présentation des justificatifs.

Dans le cas où la structure organisatrice n'a pas la possibilité d'organiser le repas du Jury, la Ligue pourra se charger de la commande du dit repas, charge à la structure organisatrice d'en assurer la logistique.

Pour les compétitions se terminant après 20 heures, la structure support fournira un encas (sandwich et une boisson) aux membres du Jury, remboursé par la Ligue après accord de celle-ci sur le prix, sur présentation de justificatifs.

Dans tous les cas la structure organisatrice doit prévoir : les locaux, le mobilier (tables et chaises) ainsi que les personnes assurant la préparation, le service des repas et les différents rangements après ledit repas.

Pour les compétitions débutant en début d'après-midi et nécessitant la présence du Jury dès 12 h, la structure organisatrice assurera un repas complet au Jury dans les mêmes conditions que ci-dessus.

La distribution des différents tickets sera faite par le Délégué de la CSO AURA

Les membres de la structure support apportant leur concours à l'organisation (navette, matériel, buvette) sont à la charge de celle-ci pour le repas et les boissons.

**Les buvettes** : La recette des buvettes est acquise à la structure organisatrice.

**Couverture médicale** : La structure support de la compétition, prendra contact avec le médecin de la Ligue AURA afin de déterminer la couverture médicale nécessaire. Dans le cas où il est fait appel à des secouristes, la structure support sollicitera un devis de ceux-ci.

La Ligue prendra à sa charge le coût de ladite couverture après validation du devis, ainsi que le repas du médecin et des secouristes (dans les mêmes conditions que le Jury).

**Contrôle Antidopage** : La structure organisatrice devra prendre contact avec les responsables du Contrôle Antidopage de la Ligue, **trois semaines avant la compétition**, pour l'organisation et la mise en place de tout contrôle demandé par l'Agence Française de Lutte Antidopage (AFLD), le Ministère des Sports ou par la FFA. **Elle devra prévoir six Escorteurs (diplômés) trois femmes et trois hommes (ce chiffre peut varier en fonction du type de compétition)**

**Épreuves organisées dans le cadre du Challenge AURA. (Les organisateurs devront également se référer à la convention AURA)**

Le club organisateur proposera à la CSO AURA la liste des responsables du Jury (**Directeur de Réunion, Starter, Chef chronométrage électrique, Officiel Logica**) **au moins 15 jours avant la compétition**. La CSO AURA désignera le Juge Arbitre et le Délégué CSO.

Le Jury devra être composé de Juges qualifiés (voir la Charte du Jury AURA) leur nombre doit être suffisant pour le bon déroulement de la compétition avec un **minimum de 5 juges diplômés dans les concours et avec, si possible, un juge Fédéral comme Chef de concours**.

**ATTENTION : le club organisateur doit réserver, au moins 1 mois à l'avance le matériel de chronométrie auprès des instances compétentes (Comité Départemental ou Ligue).**

**Repas et boissons du jury** : Le club organisateur prendra à sa charge les repas et les boissons du jury (une boisson par demi-journée).

**Couverture médicale** : La couverture médicale (Médecin et Secouristes) est à la charge du club demandeur.

**Animation** : L'animation de la compétition est à la charge du club organisateur. .

**Contrôle Antidopage** : Le club organisateur devra prendre contact avec les responsables du Contrôle Antidopage de la Ligue, **trois semaines avant la compétition**, pour l'organisation et la mise en place de tout contrôle demandé par l'AFLD, le Ministère des Sports ou par la FFA. Elle devra prévoir six Escorteurs (diplômés) trois femmes et trois hommes (ce chiffre peut varier en fonction du type de compétition)

**Dossards** : Les dossards seront fournis par la Ligue ou par un partenaire de celle-ci ou par le club organisateur après accord du service marketing AURA.

## PREMIER TOUR ET FINALES AURA DES INTERCLUBS

Une note spécifique paraîtra chaque année pour préciser les modalités sur le déroulement de ces deux tours.

## FINALES NATIONALES DES INTERCLUBS

Le club demandeur prendra contact avec la CSO AURA et la Commission Informatique AURA, **QUINZE JOURS** avant la compétition, afin de déterminer les besoins, éventuels, d'un apport de juges de la Ligue.

La répartition du Jury (club plus Ligue) de la compétition sera faite par la CSO AURA, le club demandeur devra "fournir" au minimum 6 juges diplômés en plus des 7 juges prévus dans le règlement des Interclubs FFA et en plus du Jury Annexe (navettes, mise en place du matériel de compétition, des haies etc...)

Les frais de déplacements du Jury de la Ligue AURA (venant en complément du Jury fourni par les clubs participant) y compris la Commission Informatique sont à la charge du club demandeur.

**Repas et boissons du jury** : Le club demandeur prendra à sa charge les repas et les boissons du Jury (une boisson par demi-journée)

**Matériel** : Le club support pourra, éventuellement faire parvenir à la Ligue la liste du matériel complémentaire nécessaire au bon déroulement de ladite compétition, **cette demande devra être faite dès confirmation de l'implantation du 2<sup>ème</sup> tour par la CSO FFA.**

**Informatique** : Le club demandeur pourra solliciter le prêt du matériel informatique de la Ligue, **cette demande devra être faite dès confirmation de l'implantation du 2<sup>ème</sup> tour par la CSO FFA .**

**Couverture médicale** : La couverture médicale (Médecin et Secouristes) est à la charge du club demandeur.

**Animation** : L'animation de la compétition est à la charge du club, celui-ci devra prévoir un micro fixe et 2 micros HF.

## 2) **COMPETITIONS EN SALLE**

Mêmes dispositions que pour les compétitions en plein air

**Un livret paraîtra chaque année pour préciser les modalités sur le déroulement de ces compétitions**

## 3) **CROSS-COUNTRY**

### **PRE-REGIONAUX (ZONE EST ZONE OUEST) ET CHAMPIONNATS REGIONAUX.**

**Un livret paraîtra chaque année pour préciser les modalités sur le déroulement de ces compétitions.**

#### **CSO :**

Ces compétitions sont organisées par la CSO AURA, il incombe à celle-ci d'effectuer une étude préalable du parcours, avec les responsables de la CSO Départementale et de la structure support.

En liaison avec la Commission Informatique elle gère les inscriptions et prépare les dossards.

L'ossature de la compétition (Secrétariat, Juge-Arbitre, Starters, Chronomètres) sera déterminée à l'avance par les Commissions concernées (CSO,CI) en tenant compte des propositions de l'organisateur.

#### **CLUB SUPPORT (ou COMITE DEPARTEMENTAL) :**

Le club qui accueille la compétition a la charge de trouver un parcours proposant, si possible, trois boucles d'environ 1000 m (PB) - 1500/2000 m (MB) - 2500/3000 m (GB)  
Les horaires, le plan du parcours ainsi que toutes les informations se rapportant à l'organisation des Championnats Régionaux devront, après acceptation de la CSO AURA, être prêts **deux mois avant la compétition** pour être diffusés à la Ligue et aux clubs AURA.

**JURY :** L'organisateur proposera à la CSO AURA (**au moins trois semaines avant la compétition**) une liste du Jury local, Jury qui sera intégré dans les différents jurys de la compétition.

Le club fournira, également, toutes les personnes nécessaires au bon déroulement des courses (commissaires de parcours, navettes) il devra assurer le piquetage du parcours, la mise à disposition des locaux nécessaires (secrétariat, vestiaires, local pour le Contrôle Antidopage) ainsi que le matériel nécessaire à la reproduction (une ou deux photocopieuses, en fonction de leurs capacités).

**Les repas et les boissons du Jury et des Cadres Techniques :** à la charge de la structure support.

**Boissons chaudes :** En fonction des conditions atmosphériques l'organisateur devra prévoir une boisson chaude (thé ou autre) à l'arrivée des concurrents ainsi que les personnes nécessaires à la distribution de la dite boisson. Le coût de cette boisson sera à la charge de la structure organisatrice.

**Les buvettes :** La recette des buvettes est acquise à la structure support.

**Couverture médicale :** La structure support de la compétition, prendra contact avec le médecin de la Ligue AURA afin de déterminer la couverture médicale nécessaire. Dans le cas où il est fait appel à des secouristes, la structure support sollicitera un devis de ceux-ci.

La Ligue prendra à sa charge le coût de ladite couverture après validation du devis, ainsi que le repas du médecin et des secouristes (dans les mêmes conditions que le Jury).

**Contrôle Antidopage :** La structure organisatrice devra prendre contact avec les responsables du Contrôle Antidopage de la Ligue, **trois semaines avant la compétition**, pour l'organisation et la mise en place de tout contrôle demandé par le Ministère des Sports ou par la FFA. Elle devra prévoir six Escorteurs (diplômés) trois femmes et trois hommes (ce chiffre peut varier en fonction du type de compétition)

**Marketing :** L'organisateur se doit de faire apparaître les partenaires officiels AURA par banderoles et panneaux, fournis par le service marketing AURA. L'organisateur se doit d'avertir le service marketing AURA si il souhaite intégrer un partenaire local sur la compétition organisée, ceci afin d'optimiser la cohabitation entre les partenaires régionaux et les partenaires locaux.

## **RECOMPENSES PRE-REGIONAUX:**

**RAPPEL : Cette compétition n'attribue pas de titre,**

La Ligue fournira les médailles pour tous les podiums individuels, l'organisateur aura à sa charge les récompenses (coupes par équipes) pour toutes les catégories de Benjamins à Masters (Hommes et Femmes)

## **RECOMPENSES REGIONAUX (Demi-finale des Championnats de France) :**

La Ligue fournira les médailles pour tous les podiums individuels, l'organisateur aura à sa charge les récompenses (coupes par équipes) pour toutes les catégories de Minimes à Masters (Hommes et Femmes)

**DOSSARDS (Pré-régionaux et Régionaux) :** Les dossards seront fournis par la Ligue ou par la structure support après accord du service marketing AURA.

**CHRONOMETRAGE A PUCES (Pré-régionaux et Régionaux) :** La Ligue aura à sa charge la préparation et la gestion du système ainsi que toutes les fournitures nécessaires (puces, attaches etc...)

**Animation :** Sauf cas particulier l'animation de ces compétitions est du ressort de la Ligue.

Une réunion avec le prestataire musical de l'animation se déroulera sur place dans le mois précédant les compétitions.

L'alimentation électrique du podium est à la charge de la structure support.

## **4) COMPETITION CLUB**

**Inscription de la compétition sur SI-FFA :** Avant d'être inscrite sur le calendrier SI-FFA, la compétition devra **OBLIGATOIREMENT** être inscrite au calendrier de la Ligue, ladite compétition devra, préalablement, figurer au calendrier du Comité Départemental concerné.

Une réunion d'harmonisation du calendrier AURA se déroulera chaque année (fin novembre) pour l'année suivante, avec les responsables des CSO départementales chargés du calendrier de leur département.

## **AUCUNE COMPETITION NE POURRA ETRE INSCRITE EN COURS D'ANNEE**

**(sauf dérogation accordée par les CSO FFA et AURA, sur demande justifiée par le club et en accord avec le Comité départemental concerné)**

Pour l'homologation des performances, il est impératif que le jury de ces compétitions soit composé d'Officiels diplômés et saisi sur LOGICA pour la mise en ligne.

Le club organisateur devra **OBLIGATOIREMENT** proposer à la CSO AURA, 15 jours avant la compétition, le Jury suivant : Directeur de Compétition, Directeur de Réunion, Juge Arbitre, Chef du Chronométrage électrique, Chef Starter, Responsable LOGICA.

Le Jury devra être composé de Juges qualifiés (voir la Charte du Jury AURA) leur nombre doit être suffisant pour le bon déroulement de la compétition avec un **minimum de 5 juges diplômés dans les concours et avec, si possible, un Juge Fédéral comme Chef de concours.**

**Dates limites pour l'inscription des compétitions des Comités et des clubs aux calendriers AURA :**

**COMPETITIONS HIVERNALES : 20 OCTOBRE (pour la saison à venir)**

**COMPETITIONS ESTIVALES : 15 MARS (de l'année en cours)**

## **RAPPEL DES REGLEMENTS FEDERAUX POUR LA QUALIFICATION DES ATHLETES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SYSTEME DE QUALIFICATION :**

Les bilans prendront en compte toutes les performances réalisées en salle et lancers longs : à compter du 1<sup>er</sup> novembre de l'année N-1 ou en plein air, à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année N et jusqu'à la date limite fixée pour chaque Championnat et **à condition que ces compétitions soient inscrites au calendrier régional avant le 1<sup>er</sup> novembre pour les compétitions hivernales et le 31 mars pour les compétitions estivales (les compétitions qualificatives pour la Coupe de France, Equip'Athlé et Interclubs Cadets/Juniors ne sont pas concernées)**

**La CSO FFA se réserve le droit d'annuler des épreuves ou des compétitions qui seraient organisées non conformément à la réglementation en vigueur.**

**LA PRESENCE D'UN JUGE ARBITRE EST OBLIGATOIRE SUR TOUTES LES COMPETITIONS, LA REDACTION DE SON RAPPORT ENGAGE SA RESPONSABILITE**